



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions : 1

Etaient présents :

M. BONHOMME Pierre-Henri, M. BUVAT Jean-Philippe, Mme FERRANDON Aline, M. LABREURE Bruno, M. LAMOINE Philippe, Mme LEFEBVRE Jocelyne, Mme LEMARTINET Nathalie, Mme PARISSÉ Nathalie, Mme PIQUANDET Régine, Mme ROUSSILLON Sylvie, Mme TOUZEAU Christiane, Mme WEGRZYN Laurence

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. PINGUET Guy

Etai(ent) excusé(s) :

M. MAGNIN Pascal

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEGRZYN Laurence

Date de convocation
14/03/2016

Date d'affichage
./././...

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Motion relative au projet de mines d'or en Creuse

Considérant que le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit "Permis de Villeranges" délivré à la société COMINOR par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, modifié le 20 mars 2014, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la nappe phréatique

Considérant le coût environnemental et économique de l'exploitation des mines d'or du Châtelet dans un passé récent,

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes située à Lussat (23), la richesse de sa flore et de sa faune,

Considérant que, quelles que soient les techniques d'extractions utilisées (à ciel ouvert ou par galeries), elles libèrent l'arsenic du sol dans l'air et dans l'eau, que l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite de lourds traitements chimiques et dans le cas de l'or, une consommation et une pollution de plusieurs centaines de litres d'eau à la seconde, les procédés d'extraction à base de cyanure restent polluant, qu'ils impliquent l'utilisation de grandes quantités d'eau et de grands volumes de produits toxiques induisant ainsi une production massive de déchets et considérant leur incidence sur la circulation des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable alimentant une partie de l'Allier,

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations

concernées,

Considérant les délibérations ou motions des Conseils Municipaux des communes de Chambon-sur-Voueize, Sannat, Lépaud, Lussat, Bord-Saint-Georges, Nouhant, Auge, Saint-Loup et Saint-Christophe, adoptées à l'unanimité,

Considérant le vœu du Conseil Général de la Creuse, adopté à l'unanimité le 19 mai 2014,

Considérant la motion du Conseil Départemental de la Creuse relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 2015,

Considérant la motion relative au projet de mine d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Creuse, réunie en assemblée générale le 17 octobre 2015,

Par ces motifs, les élus du Conseil Municipal de Doyet, après en avoir délibéré lors de leur séance du 21 mars 2016, demandent à Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le retrait du permis exclusif de recherche de mines d'or dit "PER de Villeranges" délivré à la société COMINOR.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Doyet
Le Maire,

